Date de dépôt : 4 avril 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jean-Claude Ducrot, Guy Mettan, Michel Forni, Guillaume Barazzone, Anne-Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch Aellen, Mario Cavaleri, Didier Bonny, François Gillet et Pacal Petroz pour une coordination efficace des services de secours

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les nouveaux défis à venir dans le domaine de la lutte contre les sinistres et la nécessité d'avoir une meilleure vision globale;
- l'évolution du canton, l'extension des zones suburbaines, des zones industrielles et des dangers actuels qui nécessitent de repenser l'organisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires;
- l'extension des zones urbanisées dans les communes périphériques, l'étroitesse des casernes du SIS et leur implantation actuelle qui rendent parfois difficiles et dangereux leurs déplacements en raison des difficultés de circulation;
- que la restructuration des services de secours contre l'incendie de l'Etat, de la Ville et des communes doit être envisagée afin de créer de nouvelles synergies entre toutes ces entités publiques afin d'éviter les doublons,

invite le Conseil d'Etat

 à réexaminer l'organisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans le canton de Genève; M 1796-B 2/3

 à recenser l'ensemble des moyens disponibles de manière à rationaliser les acquisitions de matériels;

- à encourager la fusion volontaire des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires;
- à envisager la création d'un établissement cantonal autonome englobant notamment le SIS, la Sécurité civile, les pompiers volontaires des communes et leurs autorités respectives.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Contexte actuel

Depuis le dépôt du premier projet de motion, intitulée pour des sapeurspompiers efficaces, en 2007, quatre éléments nouveaux méritent être pris en compte dans l'appréciation de la motion.

Premièrement, la Cour des comptes a mené un audit de légalité et de gestion relatif au dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours. Dans ses recommandations, le rapport reprend, entre autres, l'intégralité des invites faites au Conseil d'Etat par la motion, soit :

- la réorganisation des services du feu afin de les faire correspondre à l'évolution actuelle et future des risques auxquels ils doivent faire face (en s'affranchissant des frontières communales);
- la rationalisation des acquisitions de matériel, équipements et véhicules;
- l'examen de l'opportunité de créer une structure de droit public destinée à chapeauter le dispositif de secours.

Ces différentes recommandations sont actuellement en cours de réalisation, notamment par la réalisation d'une analyse des risques qui permettra de dessiner l'organisation future des services du feu, la mise en place d'une solution informatique destinée à recenser les moyens disponibles ainsi que d'identifier les acquisitions nécessaires et l'activation d'un comité de pilotage politique composé de l'ACG, de la Ville et de l'Etat pour se pencher sur la question de la création d'une structure de droit public.

Deuxièmement, le canton a connu sa première fusion de compagnies communales de sapeurs-pompiers volontaires, soit celles de Dardagny et Russin. Ce processus a initié d'autres réflexions de rapprochements ou collaborations entre communes. Fort de cette nouvelle demande, le

3/3 M 1796-B

département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) a élaboré une documentation afin de promouvoir cette évolution, documentation qui sera mise à disposition des autorités communales et compagnies de sapeurs-pompiers fin mars 2012.

En troisième lieu, le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du concept SPXXI (définition de la collaboration entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires) a été publié. Ce document contient également des pistes de réflexions pour le futur des services du feu de notre canton.

Enfin, le projet de fusion, baptisé ConvergenceS, entre les deux corps de sapeurs-pompiers professionnels de notre canton (SIS et SSA) suit son cours pour donner naissance à un corps unique le 1^{er} janvier 2013.

Position du Conseil d'Etat

Au vu de ce qui précède, un constat s'impose : l'Etat et ses partenaires travaillent d'ores et déjà à la mise en œuvre des invites de la motion. Persuadé de la nécessité de faire évoluer le dispositif d'incendie et de secours afin de tenir compte du développement du canton et de la région, le Conseil d'Etat accueille favorablement les propositions contenues dans la motion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Pierre-François UNGER